



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SANI- CLEAN

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit utilisé sur l'étiquette : SANI- CLEAN

Famille chimique : Acide inorganique

Fournisseur :

Les Équipements d'Érabièrre CDL Inc.
257, route 279, St-Lazare, (Québec) G0R 3J0
Téléphone : 418-883-5158 / 1-800-361-5158

No. de téléphone en cas d'urgence

Canada : CANUTEC (collecte) (613) 996-6666

U.S.A.: CHEMTREC (800) 424-9300

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Corrosif pour les métaux - Catégorie 1
Corrosion/irritation cutanée - Catégorie 1
Dommage/irritation de l'œil - Catégorie 1
Toxicité aiguë, cutanée - Catégorie 4

Éléments d'étiquetage

Pictogramme (s) de danger



Mention d'avertissement

DANGER!

Mentions de danger

H290: Peut -être corrosif pour les métaux.
H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires.

H302 : Nocif en cas d'ingestion
 H312: Nocif par contact avec la peau.

Conseils de prudence

P234: Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
 P260: Ne pas respirer les buées.
 P264: Laver soigneusement après manipulation.
 P280: Porter des gants de protection/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P301 + P330 + P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
 P303 + P361 + P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
 P363: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
 P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 P390: Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

P406: Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistante. P405: Garder sous clef.

P501: Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification:

Le contact avec la plupart des métaux va générer de l'hydrogène gazeux inflammable. "Au contact de l'eau, dégage de la chaleur." La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques. Un contact cutané chronique avec de faibles concentrations peut causer la dermatite. Peut irriter le système respiratoire.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

<u>Nom chimique</u>	<u>No CAS</u>	<u>Concentration (% en poids)</u>
Acide phosphorique	7664-38-2	80-85

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

Ingestion : Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir. La victime devrait rincer sa bouche avec de l'eau, ensuite donner trois ou quatre verres d'eau à boire. Consulter immédiatement un médecin.

Inhalation : Transporter immédiatement la personne à l'air frais. Si la respiration est difficile, seul le personnel médical est autorisé à donner de l'oxygène. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la peau : Porter un équipement de protection approprié. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau sous un faible débit d'eau courante pendant au moins 20 minutes. Ne pas frotter la région affectée par le contact. Appeler un médecin. Laver les vêtements

contaminés avant réutilisation. Le cuir contaminé peut nécessiter une élimination.

Contact avec les yeux : Porter un équipement de protection approprié. Protéger l'œil intact. En cas de contact oculaire, rincer immédiatement les yeux sous l'eau courante pendant 15 à 30 minutes. Si des verres de contact sont présents, NE PAS retarder le rinçage ou enlever les verres de contact avant que le rinçage soit fait. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

Principaux symptômes et effets, aigus et retardés

: Cause une grave irritation cutanée. Symptômes peuvent inclure rougeurs, cloques, douleurs et œdème. Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des lésions oculaires permanentes, y compris la cécité. Les symptômes peuvent inclure une grave douleur, la vision floue, des rougeurs et des brûlures par corrosion. En cas de formation de buées, cela risque de causer une grave irritation pour le nez, la gorge et la voie respiratoire. Les symptômes peuvent inclure la toux, la suffocation et le cornage. L'ingestion peut causer des brûlures graves aux muqueuses du tube digestif. Les symptômes peuvent inclure des douleurs abdominales, des vomissements, des brûlures, des perforations et des saignements.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

: Un examen médical immédiat est requis. Provoque des brûlures chimiques. Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

: Utiliser les moyens appropriés pour l'incendie comme la bruine ou la buée d'eau, la mousse anti-alcool, le dioxyde de carbone et l'agent chimique en poudre. Ce produit peut réagir avec l'eau. Utiliser l'eau pulvérisée avec prudence.

Agents extincteurs inappropriés

: Utiliser l'eau pulvérisée avec prudence. Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange / Conditions d'inflammabilité

: N'est pas considéré inflammable. Les contenants fermés risquent d'éclater si exposés à une chaleur excessive ou aux flammes à cause de l'accumulation de la pression interne. Le contact avec l'eau va générer une chaleur considérable.

Classification d'inflammabilité: Non inflammable.

Produits de combustion dangereux

: oxydes de phosphore.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Équipement de protection pour les pompiers

: Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque avec visière, des gants, des bottes en caoutchouc, et pour l'entrée dans des espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

Méthodes spéciales de lutte contre l'incendie

: Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. Refroidir les contenants exposés au feu en les vaporisant

d'eau. Empêcher l'eau d'écoulement provenant de l'extinction d'un feu ou de dilution de s'infiltrer dans les égouts, les drains, les réserves d'eau potable ou tout autre cours d'eau naturel. Aménager un barrage pour contrôler l'eau.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. S'assurer que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié. Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié, y compris un appareil respiratoire autonome. Consulter la Section 8, « Contrôle de l'exposition et protection personnelle » pour plus de renseignements sur l'équipement de protection personnelle adéquat.

Précautions pour la protection de l'environnement

S'assurer que le produit déversé s'infiltrer dans les drains, les égouts, les étendues d'eau ou les espaces fermés. Si nécessaire, endiguer bien en avant du déversement afin d'éviter que l'eau d'écoulement ne s'infiltrer dans les drains, les égouts, tout autre cours d'eau naturel ou les sources d'eau potable.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever toute source d'ignition. Ventiler le secteur du déversement. Arrêter le déversement à la source si cela peut se faire de façon sécuritaire. Aménager un barrage pour contrôler l'eau. Diluer l'alcalin avec de l'eau et neutraliser avec des acides (tel que l'acide acétique/vinaigre) Contenir et absorber le liquide déversé avec une matière inerte non combustible (ex: du sable), ensuite placer la matière contaminée dans un contenant pour élimination ultérieure (voir Section 13). Aviser les autorités compétentes tel qu'exigé.

Méthodes spéciales d'intervention

Si la quantité déversée dans l'environnement excède la quantité rapportable par EPA, il faut immédiatement communiquer avec le National Response Center aux Etats-Unis (Tél: 1-800-424-8802).

Quantité rapportable (RQ) US CERCLA: Acide phosphorique (5000 lbs / 2270 kg)

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Porter des gants de protection/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Éviter de respirer fumées et brouillards. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Des douches et des postes oculaires doivent être disponibles dans les zones où ce produit est utilisé et stocké. Laver soigneusement après manipulation. Tenir à l'écart des flammes et de la chaleur. Tenir à l'écart des matières incompatibles. Peut réagir avec l'eau et produire de la chaleur. En cas de dilution, toujours ajouter le produit à l'eau. Ne jamais ajouter l'eau au produit. Ajouter lentement de petites quantités pour mélanger à l'eau. Garder les contenants hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Les contenants vides contiennent des résidus (liquide et/ou vapeur) et peuvent être dangereux.

Conditions d'un stockage sûr

Conserver dans un endroit bien ventilé. Évitez la lumière directe du soleil. Tenir à l'écart des sources d'inflammation telles que l'accumulation d'électricité statique, la chaleur, les étincelles ou les flammes. Gardez le récipient bien fermé. Magasin fermé à clé. Tenir à l'écart des incompatibles. La zone de stockage doit être clairement identifiée, dégagée de toute obstruction et accessible uniquement au personnel formé et autorisé. Inspectez périodiquement pour déceler tout dommage ou fuite. Conserver dans des contenants résistants à la corrosion. Éviter tout contact avec l'aluminium et autres matériaux incompatibles. Ne pas congeler. Entreposer à une température supérieure au point de congélation pour éviter le gel.

Substances incompatibles

Inclus mais pas limité aux : métaux (par exemple: étain, aluminium, fer, zinc et alliages contenant ces métaux), oxydants forts, (ex: chlore, peroxydes, etc.), bases, acides (ex: acide sulfurique, acide nitrique), amines, alcools.

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE
Limites d'exposition :**Acide phosphorique****ACGIH TLV**TWA : 1 mg/m³STEL : 3 mg/m³**OSHA PEL**PEL : 1 mg/m³**Contrôles de l'exposition****Ventilation et mesures d'ingénierie**

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Utiliser une ventilation générale ou à la source pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites d'exposition recommandées.

Protection de la peau

Des gants imperméables doivent être portés quand on utilise ce produit. Obtenir les conseils des fournisseurs de gants. Porter selon besoins: Néoprène; Chlorure de polyvinyle; Viton; Caoutchouc Butyle; Caoutchouc nitrile; Polyéthylène. Matière non-appropriée: polyalcool de vinyle. Porter des gants de protection contre les produits chimiques (imperméables), bottes, tabliers et manchettes pour empêcher un contact prolongé ou répété avec la peau

Protection des yeux/du visage

Le port de lunettes à coques est exigé lors de la manipulation de ce produit. Un écran facial complet peut également être nécessaire.

Autre équipement de protection

Un poste de douche oculaire et une douche d'urgence devront être à proximité du secteur de travail.

D'autres équipements peuvent être exigés dépendant des normes du lieu de travail.

Considérations générales d'hygiène

Éviter de respirer fumées et brouillards. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser des produits cosmétiques en travaillant avec ce produit. Bien laver les mains après la manipulation du produit avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Enlever les vêtements souillés et bien les laver avant de les porter à nouveau.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence : Liquide transparent incolore.

Odeur : Inodore

Seuil olfactif : Non applicable.

pH : < 2

Point de fusion/point de congélation

: 21°C (70°F)

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition

: 158°C (316.4°F)

Point d'éclair : Non applicable.**Point d'éclair, méthode applicable.** : Non applicable.**Taux d'évaporation (acétate n-butylque = 1)**

: Non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable.**Limite inférieure d'inflammabilité (% en vol.)** : Non applicable.**Limite supérieure d'inflammabilité (% en vol.)** : Non applicable.**Propriétés comburantes** : Information non disponible.**Propriétés explosives** : Non-explosif**Tension de vapeur** : Non disponible**Densité de vapeur** : 3.4**Densité relative / Poids spécifique** : 1.68**Solubilité dans l'eau** : 100%**Autres solubilité(s)** : Information non disponible.**Coefficient de partage: n-octanol/eau / Coefficient de répartition eau/huile** : S/O**Température d'auto-inflammation**: S/O**Température de décomposition** : Information non disponible**Viscosité** : Information non disponible.**Composés organiques volatils (COV)** : Information non disponible.**Pression absolue du récipient** : S/O**Distance de projection de la flamme** : S/O**Autres observations physiques/chimiques** : Information non disponible.**SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****Réactivité et matériaux incompatibilité**

L'ACIDE PHOSPHORIQUE réagit exothermiquement avec les bases, les carbonates, les peroxydes organiques (réaction violente possible) et d'autres oxydants, tels que les nitrates, les chlorates et les carbure de calcium. Peut réagir avec les métaux actifs, y compris les métaux de structure tels que l'aluminium et le fer, pour libérer de l'hydrogène, un gaz inflammable. Réagit avec les composés de cyanure pour libérer du cyanure d'hydrogène gazeux. Peut générer des gaz inflammables et / ou toxiques en contact avec les dithiocarbamates, les isocyanates, les mercaptans, les nitrures, les nitriles, les sulfures, les fluorures, les phosphures et les agents réducteurs forts. Il réagit entre autres avec les aldéhydes, les amines, les amides, les alcools et les glycols. Peut initier la polymérisation de certaines classes de composés organiques. Forme un mélange explosif avec du nitrométhane. Réagit violemment avec le tétrahydroborate de sodium. En présence de chlorures peut corroder l'acier inoxydable pour former de l'hydrogène gazeux explosif. Émet des fumées toxiques et irritantes d'oxydes de phosphore lorsqu'il est chauffé jusqu'à décomposition. Le contact avec de l'eau génère une chaleur considérable.

Stabilité chimique : Hygroscopique**Possibilité de réactions dangereuses**

Polymérisation dangereuse : Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Réactions dangereuses : Aucune dans des conditions normales de traitement.

Conditions à éviter : Du gel, de la chaleur, des étincelles, des températures élevées, l'exposition à l'air humide ou à l'eau, le contact avec des matières incompatibles.

Matières incompatibles : Voir section 7 et ci-dessus.

Produits de décomposition dangereux : Oxydes de phosphore

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Information sur les voies d'exposition probables:

Voies d'entrée - inhalation : OUI

Voies d'entrée - peau et yeux : OUI

Voies d'entrée - ingestion : OUI

Voies d'exposition - absorption cutanée
: NON

EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ:

Symptômes d'exposition de courte durée (aiguë)

Signes et symptômes - Inhalation

: En cas de formation de buées, cela risque de causer une grave irritation pour le nez, la gorge et la voie respiratoire.

Signes et symptômes - ingestion

: Risque de causer une grave irritation et des effets engendrés par la corrosion dans la bouche, la gorge et l'estomac. Les symptômes peuvent inclure douleur abdominale, vomissement, brûlures, perforations, saignement et éventuellement la mort.

Signes et symptômes - peau : Cause une grave irritation cutanée. Symptômes peuvent inclure rougeurs, cloques, douleurs et œdème.

Signes et symptômes - yeux : Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des lésions oculaires permanentes, y compris la cécité. Les symptômes peuvent inclure une douleur intense, larmoiement, rougeur, de l'œdème et une vision floue.

Risque d'effets chroniques sur la santé

: Un contact cutané chronique avec de faibles concentrations peut causer la dermatite.

Mutagénicité : Aucune données disponibles

Cancérogénicité : Aucune données disponibles

Effets sur la reproduction & Tératogénicité

: Aucune données disponibles

Sensibilisation à la matière : Aucune données disponibles

Effets spécifiques sur organes cibles

: Organes cibles : yeux, peau, système respiratoire et système digestif.

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Maladies aggravées par une surexposition

: Affections cutanées, troubles de la vue et troubles respiratoires déjà existants.

Substances synergiques : Aucune données disponibles

Données toxicologiques : Voir les données toxicologiques de cette substance ci-dessous.
ETA cutanée= 1482mg/kg

<u>Nom chimique</u>	<u>CL50(4hr)</u> <u>inh, rat</u>	<u>DL 50</u> <u>(Oral, rat)</u>	<u>(Cutané,</u> <u>lapin)</u>
Acide phosphorique	Information non disponible	3500 mg/kg (85%); 4400 mg/kg (75%)	> 1260 mg/kg (85%); > 3160 mg/kg (75%)

Autres dangers toxicologiques importants : Information non disponible

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Le produit ne doit pas pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau, ni être déposé là où il peut affecter les eaux souterraines ou de surface. Peut libérer du phosphate qui entraîne la croissance d'algues, une augmentation de la turbidité et un appauvrissement en oxygène dans l'environnement marin ; à des concentrations et/ou quantités extrêmement élevées, cela peut être dangereux pour les poissons ou d'autres organismes marins.

Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

Mobilité dans le sol

Le produit est soluble dans l'eau et peut se propager dans les systèmes d'eau. Le produit sera probablement mobile dans l'environnement. Le produit est très mobile dans le sol.

Autres effets environnementaux négatifs

Aucune donnée disponible

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Manipulation en vue de l'élimination

Manipuler les déchets conformément aux recommandations indiquées dans la section 7.

Méthodes d'élimination

Les contenants doivent être éliminés conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Communiquer avec les agences locales, fédérales, provinciales pour connaître la réglementation spécifique.

RCRA (Resource Conservation and Recovery Act/Loi sur la conservation et la remise en état des ressources)

Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet aux États-Unis, il pourrait respecter les critères de classification d'un déchet dangereux tel que défini par RCRA, Title 40 CFR 261. Le générateur des déchets a la responsabilité de déterminer l'identification adéquate du déchet et de la méthode

d'élimination. Pour disposer des déchets ou des matières inutilisées, vérifier avec les agences environnementales tant au niveau fédéral que local.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Canada (TMD)/ Les États- Unis (DOT)

Numéro UN : 1805

Désignation officielle de transport: ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION

Classe de danger: 8

Groupe d'emballage: III

SECTION 15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Canada

Renseignements Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA): l'ingrédient énuméré apparaisse sur la liste intérieure des substances (DSL)

États-Unis:

Ingrédient répertorié sur TSCA

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Légende	<p>: ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists CA: California CAS: Chemical Abstract Services CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980 CFR: Code of Federal Regulations DOT: Department of Transportation EPA: Environmental Protection Agency Inh: Inhalation CL: Concentration létale DL: Dose létale MA: Massachusetts MN: Minnesota S/O: Sans objet NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health NJ: New Jersey OSHA: Occupational Safety and Health Administration PA: Pennsylvania PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise) RCRA: Resource Conservation and Recovery Act RI: Rhode Island STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit) TMD: Loi et Règlement sur le transport des marchandises dangereuses au Canada TLV: Valeurs seuils (Threshold Limit Values) TWA: Moyenne pondérée dans le temps SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail</p>
Références	<p>Fiches signalétiques du fournisseur NIOSH Institute nationale pour la santé et la sécurité au travail</p>

CDL recommande vivement à chacun de ses clients ou destinataires de cette fiche de données de sécurité de la lire attentivement et de consulter, si nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de

prendre connaissance de l'information contenue dans cette fiche et de tous les dangers associés à ce produit, et de bien les comprendre. L'information donnée est fournie de bonne foi et nous croyons qu'elle est exacte à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-haut. Cependant, aucune garantie n'est offerte, qu'elle soit explicite ou implicite. Les prescriptions réglementaires sont susceptibles d'être modifiées et peuvent différer selon l'endroit. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur. Les informations présentées ici concernent uniquement le produit tel qu'il est expédié. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, c'est le devoir de l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation sûre de ce produit. En raison de la prolifération de sources d'information telles que des fiches de données de sécurité propres à un fabricant, nous ne sommes pas responsables et ne pouvons être tenus pour responsable des fiches obtenues de sources extérieures à notre entreprise. Si vous avez en votre possession une telle fiche, ou si vous craignez que votre fiche soit périmée, veuillez nous contacter afin d'obtenir la version la plus récente.

Date de préparation: 29 août 2023

Version : SANI- CLEAN FDS-VF1-230829